

Avis d'Appel d'offres (AA0)

Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle METFP

AAO n° 002/METFP/CAB/2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal d'Appel d'Offre n° 563 du 14 février 2022.
2. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, afin de financer l'Acquisition de Pré-Imprimés et de Fournitures Diverses, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de Pré- Imprimés et de Fournitures Diverses. Les fournitures seront livrées sur les sites des huit (8) inspections régionales de l'Enseignement Technique et au magasin du Ministère dans un délai de 30 jours.
3. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de Pré-Imprimés et de Fournitures Diverses.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du METFP, tel : (+224) 621 28 34 36** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau de la PRMP du METFP du lundi au jeudi **de 9h00 à 15h30** et le vendredi de **9h00 à 12h30**.
6. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse auprès de la PRMP du METFP à compter du **04 avril 2022** contre un paiement non remboursable de **500 000 francs guinéens** repartit comme suit :

- 50% au compte n°4111071 « Receveur Central du Trésor »

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N° de Compte : 2011000136

Clé : 10

RIB : 0011902011000136-10

- 30% au compte de l'ARMP ouvert à la BCRG

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000407

Clé : 70

RIB : 0011902011000407-70

- 20% au compte du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Receveur Central du Trésor Public

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000148

Clé : 71

RIB : 0011902011000148-71

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse de de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle (METFP) Conakry au plus tard le **04 mai 2022 à 12 heures 00**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse de de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) Conakry au plus tard le **04 mai 2022 à 12 heures 30 minutes**.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **2% du montant de sa soumission et la durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 150 jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

8. La législation régissant l'appel d'offres en République de Guinée.

Conakry, le 30 mars 2022

Le Ministre

Alpha Bacar BARRY

